AR Prefecture
043-200073401-20240918-2024084-DE
Reçu le 24/09/2024

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2024. 084**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 05/09/2024

Membres en exercice : 43 présents : 24 Votants : 29 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 29

SÉANCE du 18 Septembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le mercredi dix huit septembre à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Le Monastier-sur-Gazeille.

Membres présents : Villard Serge, Roudil Aymeric, Aubry Alexandre, Chorliet Christian, Romieu Hervé, Fargier Jean-Marc, Massebeuf Jean-Claude, Bresselle Pierre, Mauté Annie, Chaize Fernand, Chabannes Fabien, Arcis Michel, Loucao Elisabeth, Roche Patrick, Ribes Michel, Gentes Laurent, Sabatier jean-Pierre, Defay André, Behar Daniel, Veysset Marie-Christine, Ferret André, Chambon Jean, Allary Jean-Pierre, Abrial Raymond.

Procuration de : Dessalces Bonnet Laurence à Mauté Annie, Bonnet Raphaël à Bresselle Pierre, Miramand Christine à Abrial Raymond, François Cabanes à Behar Daniel, Marie-Agnès Mourlevat à Marie-Christine Veysset.

Secrétaire de séance : Arcis Michel

OBJET : Délibération apport en nature Cyclo debout et trottinettes

Pour faire suite à la délibération 2023.113 du 7/12/2023 concernant la reprise en gestion directe de la patinoire de Lantriac et la modification des statuts de l'EPIC Office Tourisme Mézenc Loire Meygal.

Il convient de régulariser la propriété des immobilisations en rapport avec ce changement :
- 6 Cyclo debout MOBIVOLT N° inventaire 2021EPIC02
- 6 Trottinettes tout terrain bi moteurs N° inventaire 2021EPIC03

Pour régulariser , cette modification, il est proposé au conseil communautaire de passer par la procédure apport en nature qui consiste à remettre en toute propriété et à titre gratuit des moyens nécessaires à l'exercice de leur activité.

Le conseil communautaire doit ne prononcer pour accepter donc l'apport de ces biens et le transfert de leur propriété à la Communauté communes Mézenc Loire Meygal.

Après discussion et à l'unanimité le conseil communautaire accepte cet apport en nature.

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *

Le Président, Jean-Marc Fargier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme